Image not found or type unknown

décision illégale d'un président d'ASL

Par **delcroix**, le **13/02/2013** à **15:41**

Bonjour,

je suis membre de droit (puisque propriétaire d'un bien immobilier) d'un association syndicale libre.

cette ASL gère les biens communs (piscines, murs du restaurant...).

le président a décidé d'effectuer des travaux importants immobiliers notamment concernant le restaurant.

Or les status de l'ASL ne prévoit que le président ne peut décider seul que des travaux urgents ce qui n'est pas le cas.

Il a commencé les travaux sans en référer à une AG.

puis je intenter un référé pour faire stopper les travaux ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés